



Règlement - pièces graphiques

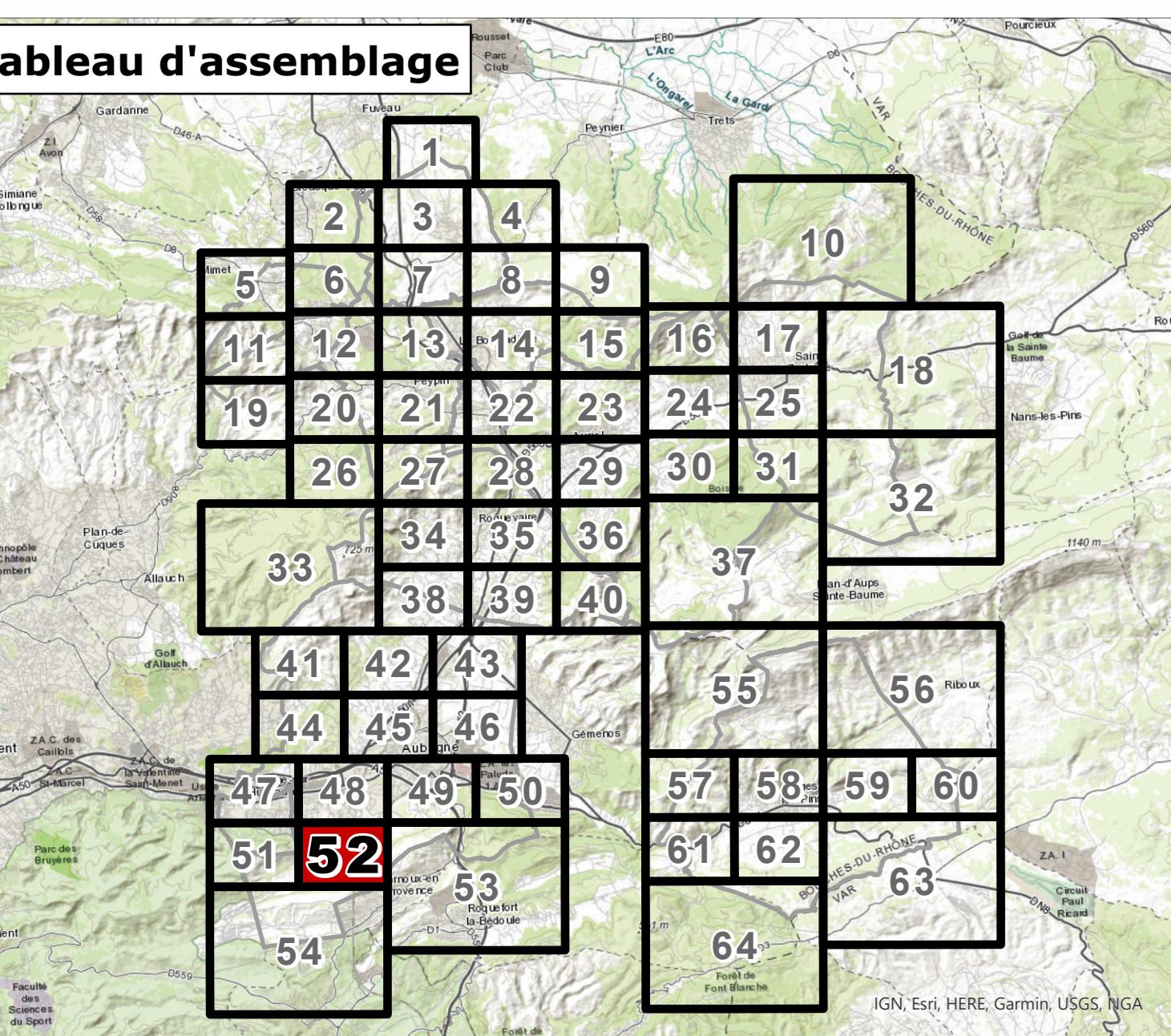
N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
52

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1

N
1:2 000



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

✓ Enveloppe d'application du PPRI approuvée

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELEMENT

- Aléa très fort
 - Aléa moyen à forte hauteur
 - Aléa moyen
 - Aléa faible
 - Aléa résiduel
- 199,6 + Côte des plus hautes eaux (PHE) en mètres (référentiel NGF)
- W Porte à Commissaire - PAC Huveaune


Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Élement de repère



47

48

54

51

53